

# SNCS-HEBDO 06 n°9

Motion votée par la commission administrative (CA) du SNCS le 10 mars 2006

## **POUR LES RETRAITS DU CPE ET DE LA LOI SUR LA RECHERCHE**

La mobilisation des étudiants et des personnels prend de l'ampleur. Après le succès des manifestations du 7 mars, la protestation tend à se généraliser à l'ensemble des établissements universitaires et s'étend même aux lycées et aux parents d'élèves.

Le SNCS-FSU est fermement opposé au CPE, et plus généralement à la prétendue loi sur « l'égalité des chances », qui se propose d'instaurer une période de totale insécurité d'une durée de 2 ans pour les jeunes de moins de 26 ans nouvellement embauchés, les soumettant au bon vouloir d'employeurs qui auraient le droit de les licencier du jour au lendemain, sans justification ni préavis. De ce fait, ces salariés seraient placés dans l'impossibilité de faire respecter leurs droits les plus élémentaires (cotisations sociales, ...). C'est un nouveau recul dans le droit du travail s'ajoutant aux contrats nouvelle embauche (CNE) et aux CDD seniors. La prochaine étape programmée dans le démantèlement du code du travail est la remise en cause du CDI et, *in fine*, du statut de fonctionnaire.

### **NOUS SOMMES DIRECTEMENT CONCERNÉS**

Dans les organismes de recherche et l'université, ces mesures entraîneront un bouleversement complet des modalités de travail des unités et des missions des organismes. Le Pacte « contre » la Recherche que le gouvernement voudrait faire adopter le 16 mars par la commission parlementaire mixte, institutionnalise les embauches de CDD par les pôles de compétitivité, les campus de recherche et les Pres. Ces structures seront ainsi en mesure d'imposer orientations, thèmes et projets de recherche qui échapperont à toute évaluation et contrôle de la communauté scientifique. S'ajoutant au fait que tous les départs en retraite ne sont pas remplacés, les chercheurs et ITA en CDD, recrutés sur ces projets de recherche à court terme, deviendront prochainement majoritaires dans les laboratoires.

Mais nous y sommes déjà : la politique de précarisation se traduit, dès cette année, par le financement de 1500 contrats ANR entraînant le « recrutement » de 3000 CDD. Vu l'accroissement programmé des crédits affectés à l'ANR, ce chiffre devrait doubler en 2007. On retrouve ainsi le vieux rêve sur le déroulement des carrières scientifiques : « le chercheur ou le technicien jetables après usage ». Après leur thèse, les doctorants seraient condamnés à enchaîner CDD sur CDD jusqu'à une éventuelle titularisation.

### **DANS L'ACTION LE 16 MARS ET POUR LE SUCCES DES MANIFESTATIONS UNITAIRES DU SAMEDI 18 MARS**

Ainsi le 16 mars, nous avons donc au moins deux raisons de nous mobiliser pour demander les retraits du CPE et de la loi sur la recherche et l'abrogation de la « loi sur l'égalité des chances ». Avec le SNESup-FSU, la CA du SNCS-FSU appelle tous les personnels à la grève le jeudi 16 mars et leur demande de participer massivement aux différentes actions décidées en assemblées générales avec les étudiants, les enseignants et les doctorants. La CA appelle toutes ses sections à se mobiliser pour réaliser ces objectifs.

Dans le prolongement de cette journée, la CA du SNCS-FSU appelle tous les personnels à assurer le succès des manifestations unitaires organisées le samedi 18 mars (pour l'Île-de-France : RDV 14 H 30 à République<sup>1</sup>) à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de lycéens, d'étudiants, de salariés du privé et du public \*

\* CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC, CGC, FSU, UNSA, Solidaires, UNEF, Cé, UNL, FIDL.

---

<sup>1</sup> Pour les autres manifestations, consulter le site de la FSU : <http://www.fsu-sd.org/060307-CPE/action.html>